

## UNION EUROPEENNE



Le 14 février 1984, le Parlement Européen a approuvé à la majorité absolue (238 voix pour, 31 contre et 93 abstentions), le projet de Traité d'Union Européenne et a ainsi commencé à assumer le rôle d'assemblée constituante que seul le mandat populaire dû à l'élection directe de juin 1979 pouvait légitimer. S'il est juste de dire que ce projet de traité a vu le jour grâce à **Altiero Spinelli** et au *Club du Crocodile* qu'il a fondé, ce projet n'est plus maintenant «le projet Spinelli» mais celui du Parlement Européen lui-même qui tient ainsi entre ses mains le moyen de changer l'Europe et de mener à son terme sur une base démocratique sa construction politique. La deuxième étape sera celle des ratifications nationales du traité. Une fois encore, la position de la France, comme à d'autres occasions, sera déterminante, mais difficile comme le montre le vote des représentants français le 14 février à Strasbourg.

Nous avons souhaité dans ce numéro laisser une large place à une revue de presse concernant le vote. En effet, la manière dont la presse française a relaté cet événement est exemplaire. Certains quotidiens ont illustré une fois encore la «désinformation» traditionnelle dans laquelle la presse tient l'opinion publique française sur l'Europe. Par contre, pour la première fois, certains quotidiens ont parlé de ce vote au Parlement Européen, d'une manière exhaustive tout à fait inhabituelle.

L'enjeu est en effet d'importance et l'on pourrait croire que la classe politique française comme celle de la plupart de nos partenaires en a pris conscience. Or si l'on suit la manière dont la campagne pour l'élection européenne du 17 juin 1984 s'amorce en France, on est stupéfait par l'absence du Traité d'Union européenne comme enjeu politique majeur, la classe politique française ne souhaitant, au travers de cette élection, que réaliser des «primaires» avant les législatives de 1986.

On voit ainsi, en France, s'accroître le divorce entre la classe politique et l'opinion publique favorable à la construction politique de l'Europe.

Il faut dès aujourd'hui dans nos secteurs d'activités (partis, syndicats, associations, etc...), dans notre entourage, inciter chacun à voter le 17 juin en insistant sur le caractère européen du vote.

C'est le 17 juin que s'engage la bataille pour la ratification du Traité d'Union européenne.

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

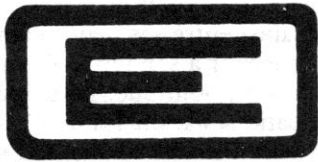
PRESSE FEDERALISTE

26 RUE SALA - 69002  
LYONDirecteur de la publication  
J.L. PREVEL

Comité de rédaction

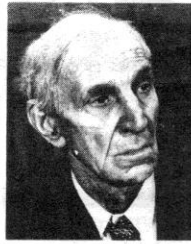
J.F. BILLION  
F. BLANCHARD  
C. CABOCEL  
J.M. DUBOS  
A.M. GORDIANI  
B. LESFARGUES  
J.P. PASDELOUP  
C. REVEYRAND  
B. SAINT-GALA.I.P.N. 48 rue Burdeau  
69001 LYON

Commissiion paritaire 56256



# Alfred Kastler

IN MÉMORIAM



Alfred Kastler, Prix Nobel de Physique, est décédé le 7 janvier 1984 à l'âge de 81 ans. Il était né à Guebwiller, toute sa vie, il est resté fidèle à sa patrie alsacienne.

Physique. La plupart des physiciens français grâce à qui la France occupe aujourd'hui une place éminente en Physique ont été ses élèves ou les élèves de ses élèves.

Mais Alfred Kastler n'a pas été seulement un savant ayant laissé derrière lui une brillante postérité. C'était aussi un homme de cœur : il a consacré une grande partie de son temps et de ses forces à défendre les causes les plus nobles, sans la moindre ostentation et en toute modestie. Il a sans cesse dénoncé les dangers de la course aux armements, surtout nucléaires. Il s'est employé à aider efficacement les pays du Tiers-Monde en s'occupant personnellement de la formation de leurs futurs élites scientifiques. Il avait aussi créé il y a quelques années une association destinée à venir en aide aux scientifiques réfugiés, obligés de quitter leur pays pour des motifs politiques, et qui, à leur arrivée en France, avaient besoin d'un secours financier, et d'une aide pour trouver une situation.

Les convictions fédéralistes et mondialistes d'Alfred Kastler l'avaient conduit à accepter, en 1979, de faire partie du « Conseil du Mouvement Fédéraliste Européen ». Il nous avait ainsi fait un grand honneur, dont nous lui resterons toujours reconnaissants.

Tous ceux qui ont connu Alfred Kastler gardent le souvenir d'un homme modeste, généreux, courageux, et lui vouent une affectueuse admiration.

Henri Cartan (Président du M.F.E.)

Formé dans son enfance à la culture allemande, il entre en 1921 à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et découvre ainsi la culture française. Il s'est souvent plu à dire quel enrichissement il avait trouvé dans la rencontre de ces deux cultures, et cela explique sans doute sa vocation européenne. Aux heures les plus sombres de la dernière guerre, alors que son Alsace était livrée à Hitler, il écrivit un recueil de poèmes en allemand, sous le titre français : « Europe, ma patrie ».

Sa carrière universitaire débuta modestement. Après avoir occupé divers postes dans l'enseignement secondaire en Alsace puis aux Universités de Bordeaux et de Clermont-Ferrand, il est enfin nommé à la Sorbonne en 1944, et il prend la direction du grand laboratoire de Physique de l'École Normale Supérieure. Avec son premier élève Jean Brossel, il se livre aux expériences sur le « pompage optique » qui sont à l'origine du laser et qui lui vaudront plus tard le Prix Nobel de

## Parlement européen

### LE VOTE DU 14 FEVRIER

#### Parti Populaire Européen (démocrates chrétiens)

117 membres : 105 oui, 0 non, 0 abstentions

#### Socialistes

124 membres : 47 oui (Italie - Allemagne - Bénélux)  
12 non (G.B. et Danemark), 34 abstentions (France, Grèce, Irlande, quelques britanniques et allemands)

#### Libéraux et démocrates

38 membres : 28 oui et 2 abstentions (danois)

#### Conservateurs (Parti conservateur britannique)

63 membres : 24 oui, 6 non et 6 abstentions

#### Communistes

48 membres : 22 oui (italiens), 9 non (français, grecs, danois) et 1 abstention (grec «eurocommuniste»)

#### Démocrates européens de progrès (gaullistes et apparentés)

22 membres : 2 oui et 20 non participation au vote

#### Indépendants

11 membres : 3 oui, 4 non (danemark) et 4 abstentions

#### Non inscrits

10 membres : 7 oui

# REVUE DE PRESSE

La presse quotidienne parisienne a rendu compte d'une manière très inégale du vote historique par le Parlement européen du projet de Traité instituant l'Union européenne, le 14 février.

La revue de presse que nous présentons est loin d'être exhaustive. Nous avons seulement voulu souligner, en y consacrant l'essentiel de ce numéro, que pour la première fois dans la presse française, on a pu voir développer les thèses, les analyses, les propositions que les fédéralistes européens défendent dans l'ombre et le silence jusqu'à ce jour.

Les articles de *Libération* (notamment l'interview d'**Altiero Spinelli**) et ceux de *La Croix* sont particulièrement remarquables ; *Le Quotidien de Paris* fait lui aussi une place assez importante à l'événement ; *Le Monde* à son habitude, en fait un compte-rendu objectif et depuis ouvre largement ses colonnes, surtout dans sa page «idées», au débat sur l'Europe... Quant au *Matin* et au *Figaro*, ils ne paraissent pas avoir saisi le moins du monde l'importance de l'enjeu.

Nous avons cru bon d'ajouter à cette revue de presse un texte de **Spinelli** tiré des *Actes de la sixième Conférence Jean Monnet* où il précise ce qu'il convient maintenant de faire du projet d'Union européenne.

- LE MATIN* : l'opposition unie à Paris mais divisée à Strasbourg (16/2/84)  
*LE QUOTIDIEN DE PARIS* : Italie : les députés demandent une révision du Traité de Rome (16/2/84)  
*LE QUOTIDIEN DE PARIS* : Strasbourg : clivage entre le RPR et les amis de l'ancienne majorité (16/2/84)  
*LE MONDE* : L'Assemblée des communautés adopte le projet de traité instituant une «Union européenne» (16/2/84)  
*LIBERATION* : D'étranges clivages politiques autour de l'idée européenne (15/2/84)  
*LIBERATION* : Europe : Le Parlement de Strasbourg vote la constituante (17/2/84)  
*LIBERATION* : Altiero Spinelli, bonne fée du fédéralisme européen (17/2/84) - Interview Altiero Spinelli «Je suis la sage femme de l'Europe» (17/2/84)  
*LA CROIX* : Un casse tête pour les partis français (15/2/84)  
*LA CROIX* : La longue marche d'Altiero Spinelli (15/2/84)  
*Institut universitaire européen de Florence* : Altiero Spinelli : Que faire du projet de Traité ?  
*LE MONDE* : Paul Sabourin : Changeons les institutions ! (18/4/84)  
 Plantu : Europe, es tu là ? (20/3/84)

# L'OPPOSITION UNIE A PARIS, MAIS DIVISEE A STRASBOURG

Copyright Le Matin

*L'UDF et le RPR ont exprimé un profond désaccord au Parlement européen sur le projet d'union de la Communauté*

De notre envoyé spécial à Strasbourg

**L**E RPR et l'UDF affirment volontiers qu'il n'y a plus de différence entre eux sur les problèmes européens. La liste d'union à laquelle ils sont parvenus pour les élections du 17 juin prochain devrait être le meilleur symbole de cette nouvelle idylle. Vues de près, les choses ne sont peut-être pas si simples. Mardi soir, à Strasbourg, les deux formations ont été prises en flagrant délit de désaccord sur un texte important de la relance européenne : le *Projet d'union européenne*, destiné à se substituer au traité de Rome pour tenter de sortir de la Communauté de la crise dans laquelle elle s'enfonce.

Présenté par le député italien Altiero Spinelli, ce projet, qui a été adopté par 229 voix contre 31, prévoit de donner des pouvoirs importants au Parlement européen et à la Commission (exécutif européen) de Bruxelles. L'Assemblée de Strasbourg partagerait avec le Conseil des ministres européens le pouvoir de voter des lois qui seraient directement applicables dans les pays membres. Ce projet prévoit également que le Conseil des ministres de la Communauté prenne ses décisions à la majorité en enlevant, à terme, la possibilité d'un pays membre d'émettre son veto contre une mesure qu'il estime contraire à son « intérêt vital ». Il ne pourra faire valoir cet « intérêt vital », abondamment utilisé aujourd'hui, que pendant dix ans encore, et à condition qu'il soit reconnu tel par la Commission européenne. Une petite révolution !

L'UDF et l'ensemble du groupe libéral ont fait preuve, une nouvelle fois, de leur volonté européenne en votant pour ce nouveau *Projet d'union*. Simone Veil a indiqué qu'il « reflète une conception ambitieuse mais réaliste de l'Europe », propre à « donner un nouvel espoir aux Européens ». Le RPR n'a pas voté contre. Il ne s'est pas abstenu.

Il a carrément refusé de participer au vote. Le président du groupe des démocrates européens de progrès (composé en grande majorité par les députés RPR), Christian de La Malène, a déclaré en séance que ce texte est selon lui « inadapté, irréaliste, et inopportuniste ».

C'est dire clairement combien les gaullistes sont encore réticents à toute initiative qui pourrait pousser dans le sens d'une plus grande intégration. Ils pensent en outre qu'un tel changement ne doit pas être décidé par le Parlement européen mais plutôt par les gouvernements des Etats membres. Et ils affirment qu'il vaudrait mieux s'entendre sur des politiques communes (notamment en matière d'emploi et de sécurité) avant de songer à renforcer le cadre institutionnel. En cela, la position du RPR n'est pas très éloignée de celle des socialistes français, qui se sont abstenus. Gérard Jacquet (PS) nous indiquait en effet hier qu'il était plus urgent de se mettre d'accord sur des politiques européennes plutôt que de vouloir relancer la CEE par les institutions.

Les communistes français, opposés eux aussi à cette réforme, ont affirmé leur refus en votant contre, avec les communistes grecs et danois. Réputés hostiles à tout progrès dans la construction d'une Europe dont la majorité est de droite, ils ont estimé, eux aussi, que leurs collègues italiens voulaient mettre la charrie avant les bœufs. Et qu'il faudrait commencer par respecter le traité de Rome avant de vouloir le remplacer par un texte encore plus contraignant.

Le projet Spinelli a agité l'Assemblée de Strasbourg pendant la session de février. Dans certains pays, il sera un thème important de la campagne électorale qui va s'ouvrir dans quelques semaines. Pourtant, il risque bien de rester lettre morte. Adopté par le Parlement européen, il doit mainte-

nant être soumis aux Parlements et aux gouvernements des Etats membres. Il y a fort à parier qu'il restera enfoui pour longtemps au fond des tiroirs.

La « fiche de la semaine » de l'Assemblée de Strasbourg posait la question de savoir si « le projet de traité sur l'union européenne irait enrichir les archives de quelque institut universitaire ou permettrait la constitution d'une Europe plus unie, plus représentative et plus forte ». On peut, sans prendre grand risque, opter pour la première proposition. Mais ce texte aura eu au moins le mérite de mettre en lumière les clivages qui existent encore sur les problèmes européens.

Eric Pierrot

Copyright Le Quotidien de Paris

## Italie : les députés demandent une révision du traité de Rome

La Chambre des députés italienne a approuvé mardi soir à une très large majorité une motion demandant au gouvernement d'appuyer « l'initiative du Parlement européen pour amorcer une révision des traités de Rome et de Paris ».

Ces traités sont « devenus aujourd'hui insuffisants pour gérer la complexité de la Communauté », ajoute la motion présentée par les cinq partis de la majorité (socialiste, démocrate-chrétien, social-démocrate, républicain, libéral) et approuvée à main levée par tous les partis à l'exception de Démocratie prolétarienne (extrême gauche) et du Mouvement social italien (néo-fasciste).

La motion engage également le gouvernement à procéder à des consultations avec les autres Etats membres de la Communauté, et lui demande d'appuyer « les initiatives pour rendre à l'Europe la compétitivité dans les domaines de l'industrie, des technologies avancées et de la recherche scientifique ».

Enfin, elle préconise « des consultations régulières avec les autres gouvernements sur la sécurité européenne », et demande une « accélération des procédures pour l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal » et le développement d'une politique de coopération Nord/Sud.



# Strasbourg: clivage entre le RPR et les amis de l'ancienne majorité

## Les représentants gaullistes au Parlement européen n'ont pas voté un projet de « traité de l'union »

S. Carambla/Le Quotidien

« Une liste commune, ce n'est pas un programme commun » : voilà résumée par un porte-parole officiels des gaullistes au Parlement européen la justification des divergences entre les gaullistes et les libéraux de Simone Veil, qui feront liste commune aux prochaines élections européennes.

Le clivage entre les conceptions des uns et des autres est apparu en plein jour mardi, lors de la discussion et du vote du rapport Spinelli, sur le projet de Traité de l'Union qui devrait, aux yeux des parlementaires européens, remplacer les traités actuels dont le fonctionnement a montré les limites et les faiblesses.

### de notre correspondant Bernard SWILLER

Les libéraux français ont tous voté avec enthousiasme ce texte qui, entre autres choses, donne plus de pouvoir au Parlement et à la Commission, et vise à une plus grande intégration européenne, tant dans le domaine économique que

ment européen n'a pas de vocation constituante législative. »

### Divergences aussi à gauche

Simone Veil, pour sa part, a affirmé que le projet de Traité de l'Union « reflète une conception ambitieuse parce qu'il traduit la volonté de donner à la commission un véritable pouvoir d'initiative et d'exécution, et qu'il donne au Parlement la capacité de doter la CEE de la dimension démocratique lui permettant de s'affirmer comme une force politique. Projet réaliste aussi parce qu'il ne s'agit pas d'une rupture, mais qu'il s'inscrit dans un processus empirique, tel qu'il avait été choisi par les pères fondateurs ». Et elle s'est félicitée de ce que pour la première fois « les parlements nationaux vont pouvoir être saisis d'un projet global précis de nouveaux traités, propres à

se substituer à celui de Rome ».

Tant sur le fond que sur la procédure, les alliés de la liste unique d'opposition divergent. Il n'est pas moins piquant de constater que les socialistes français ont porté sur le projet un jugement proche de celui des gaullistes, ne pouvant pas (en acceptant un rôle accru de la commission), décevant désavouer François Mitterrand qui, à La Haye, préconisait la création, auprès du Conseil européen, d'un secrétariat politique permanent qui réduirait le rôle de l'actuelle commission à un rôle purement technique et administratif : « Ceux qui préconisent cela, avait relevé le président de la commission, Gaston Thonn, n'ont pas tiré les leçons de 25 ans de vie communautaire; la négation du rôle politique attribué par les traités à la commission et la négation de la nature même de la communauté ».

« Nous pensons qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, et qu'un cadre institutionnel s'imposera naturellement dès lors que nous aurons été capables d'imaginer et de développer des politiques communes qui leur donneront un sens », a déclaré Robert Fajardie au nom des socialistes français qui se sont donc abstenus lors du vote (en étant minoritaires dans le groupe socialiste européen). Quant aux communistes, ils ont voté contre, montrant qu'il existe aussi des divergences parmi les alliés de la présidence française de la communauté : « Il ne suffit pas de changer les institutions pour modifier la politique, si une volonté de changement n'existe pas », a dit Robert Chamberlain, en estimant qu'on n'a « jamais fait circuler un train avant de poser les rails ».

B. S.



Simone Veil : l'unité est à Paris

qui conduit le Parlement européen à proposer aux parlements nationaux un nouveau Traité de Rome : « Le Parle-

## LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

### L'Assemblée des communautés adopte le projet de traité instituant une « Union européenne »

Même si leurs militants doivent se faire tirer l'oreille, le RPR et l'UDF présenteront une liste commune aux élections européennes du 17 juin, derrière M<sup>me</sup> Simone Veil. La chose est entendue et l'UDF se plaît à dire aujourd'hui que cet accord a été rendu possible dans la mesure où le parti de M. Jacques Chirac a rallié ses thèses. Ce « ralliement » a cependant ses limites. Elles sont apparues mardi 14 février à Strasbourg, lors du débat et du vote à l'Assemblée des Communautés européennes du projet de traité instituant l'Union européenne.

Ce projet, dont le rapporteur général, M. Altiero Spinelli (com., Italie) a souligné qu'il

Strasbourg. — C'est peu de temps après l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel que M. Altiero Spinelli, jugeant que la Communauté européenne se trouvait dans une impasse, commença à réfléchir avec quelques-uns de ses collègues parlementaires regroupés en un « club du crocodile » (le Monde du 6 janvier 1981) à une réforme des institutions de la Communauté. En juillet 1981, une commission institutionnelle fut chargée à Strasbourg de préparer un schéma de réformes propres à réaliser une « Union européenne ». Deux ans plus tard, en septembre 1983, un avant-projet était adopté par 201 voix contre 37 et 72 abstentions. Après avoir subi quelques modifications susceptibles de lui rallier les suffrages de ceux qui réclamaient un plus grand « réalisme » et craignaient un trop grand abandon des souverainetés nationales, ce texte devait être soumis à nouveau à l'Assemblée.

Adopté mardi à une très large majorité — 229 voix pour, 31 contre et 42 abstentions (1). — ce projet de traité, qui se fonde sur l'« évidente nécessité d'aller au-delà du degré

(1) Ont voté pour : les chrétiens-démocrates, les libéraux, les socialistes allemands, les socialistes et communistes italiens. Ont voté contre : les communistes français, les socialistes danois, les travaillistes britanniques. Se sont abstenus : les socialistes français, une partie des socialistes du Benelux. Les conservateurs se sont répartis dans chacune de ces catégories.

veut ouvrir une « porte qui rend possible le passage de la coopération [entre les Etats membres] à l'action commune », prévoit notamment l'attribution à l'assemblée de Strasbourg d'un véritable pouvoir législatif et budgétaire et la réduction de la dépendance de la commission de Bruxelles par rapport au conseil des ministres. Tandis que les démocrates-chrétiens et les libéraux français votaient pour, les gaullistes — à l'exception de M. Gérard Israël (1) — choisissaient de ne pas participer au vote, leur président, M. Christian de La Malène, jugeant ce projet « inadapté, irréaliste dans ses orientations (...) et inopportun face aux difficultés actuelles ».

#### De notre envoyée spéciale

*actuel d'unification* » veut instituer entre les Etats membres de la Communauté une Union européenne. Une telle union, explique M. Spinelli, permettrait de « réaliser des politiques d'envergure qui ont besoin pour se prolonger dans le temps de se fonder sur de larges consentements et de briser certaines rigidités nationales ».

Le projet prévoit notamment que l'actuelle assemblée de Strasbourg disposerait d'un pouvoir législatif et budgétaire et donnerait « l'investiture à la Commission [de Bruxelles] en approuvant son programme politique », ce qui réduit la dépendance de cette commission par rapport au conseil des ministres, qui devient « conseil de l'Union ». Au sein du conseil, l'utilisation du droit de veto ne serait conservée que pendant dix ans, et il devrait à chaque fois qu'il est utilisé être justifié par la mise en cause d'un « intérêt national vital ». Enfin, il reviendrait au Conseil européen de nommer le président de la Commission des Communautés et d'adresser des « messages aux institutions » dans le cadre de cette Union européenne. Le projet définit aussi les domaines qui relèveraient de la seule compétence de l'Union, domaines dans lesquels les Etats membres devraient accepter un abandon partiel de leur souveraineté.

M<sup>me</sup> Simone Veil, qui, avec l'ensemble du groupe libéral, a voté l'adoption du projet de traité, a

donné dans son intervention les éléments d'une synthèse entre les plus farouches partisans d'une union européenne et ceux qui, comme M. Christian de La Malène, se déclarent d'accord avec les objectifs, mais s'opposent à la procédure retenue, parce que « ce ne sont pas les mécanismes institutionnels qui peuvent suppléer la volonté politique ». L'ancienne présidente de l'Assemblée de la Communauté européenne remarque en effet que « les réformes institutionnelles ne sont pas la solution miracle ».

Si mardi, à Strasbourg, le projet de traité d'union européenne a été adopté à une large majorité, il lui faut encore, pour être appliqué, être ratifié par une majorité d'Etats membres des Communautés (Parlements nationaux et gouvernements), dont la population forme les deux tiers de la population globale des communautés.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

### D'étranges clivages politiques autour de l'idée européenne

Parmi les 231 votes pour le projet de traité on a compté sans surprise l'ensemble du groupe démocrate chrétien, tous les libéraux et les communistes italiens (le groupe de Spinelli). Par contre, malgré l'opposition farouche de Margaret Thatcher à toute supranationalité européenne 24 conservateurs britanniques ont voté pour le projet. Même surprise dans les rangs gaullistes où les deux seuls élus qui ont participé au vote (Israël et Geronimi) ont voté pour. A gauche la majorité du SPD allemand, les socialistes du Benelux et d'Italie ont

eux-aussi voté le projet, tandis que les socialistes grecs et surtout français s'abstenaient, ainsi que quatre SPD (dont la tête de liste) et 5 conservateurs. On le voit, le prophète de Spinelli sur un clivage européen différent du clivage droite-gauche s'est révélé exacte. Parmi les 31 votes contre, outre 6 conservateurs et la majorité des travaillistes britanniques, on distingue deux groupes principaux d'opposants : les communistes français et grecs d'une part, et l'ensemble des Danois d'autre part, toutes tendances confondues.

# Europe: le parlement de Strasbourg

## vote la constituante

*Le projet d'Union européenne, voté mardi par l'Assemblée de Strasbourg ébauche une Constitution politique de la CEE. Les groupes de députés ont réagi en ordre dispersé révélant des désaccords profonds, notamment chez les Français, en matière de construction européenne.*

« **M**essieurs, l'Europe est née ! »  
 éclat de rire général dans la salle de presse du Parlement de Strasbourg où mardi à 21 heures les résultats du vote sur le traité d'Union Européenne viennent de tomber. Votants : 305 ; pour : 231. Le journaliste autour de la boutade se rassemble, satisfait, parmi ses collègues dont certains « couvrent » l'Europe depuis 20 ans, blasés depuis longtemps...

Dans son petit bureau, Altiero Spinelli, 76 ans, est ému... et nerveux. Lui, cela fait plus de cinquante ans qu'il se bat pour l'idée européenne et « son » projet a été voté, après maints compromis et discussions de couloirs, mais voté quand même... Enfermé 16 ans durant dans les geôles, puis ayant connu la déportation fasciste, Spinelli y a rêvé d'Europe unie jusqu'à en faire un manifeste, le « Manifesto di Ventotene ». Depuis, il n'a cessé de militer pour la « fédération » sur tous les fronts à la commission des communautés, à la chambre des députés italienne et au Parlement européen. Il a poussé sans relâche l'assemblée de Strasbourg à se mouiller dans une proposition de traité instituant l'Union. Mardi, on a un peu assisté au couronnement de ses combats « d'accoucheur de traité ».

Au moment où la CEE étouffe dans le carcan de ses comptes d'apothicaire, les parlementaires ont lancé au dessus de la mêlée Commission-Conseil de fulgurantes images de ce que pourrait être l'Europe.

C'est la saison des rêves. François Mitterrand à La Haye songe à une situation spatiale européenne, parle de fédéralisme comme « objectif à long terme », évoque un secrétariat général pour les Dix. A la télé, le 10 février, les deux Fauré, dans leur rôle de pères fondateurs, parlent d'Etats-Unis d'Europe. La campagne pour les élections au parlement de Strasbourg et la crise de la CEE attisent les déclarations enflammées.

Les parlementaires, eux, ont couché leurs rêves sur le papier. Pour la première fois peut-être (si l'on excepte le dernier débat budgétaire) ils ont pris un vrai risque. Frustrés de n'être qu'une assemblée consultative presque inutile, ils se sont rêvés assemblée constituante. Pendant que les mécaniciens administratifs de Bruxelles n'en finissent pas de réparer le poussif moteur de la Communauté, tandis que les ministres, en conseil, cherchent à faire fonctionner différemment le terrible engin budgétaire, les parlementaires ont dessiné les plans d'un turbo de formule 1.

A la place des institutions complètement bloquées de la CEE ils proposent des institutions européennes fonctionnant, dans le domaine de l'action commune, de façon autonome des gouvernements nationaux. Le Parlement et le Conseil de l'Union se partagent un vrai pouvoir législatif. Le veto est pratiquement impossible, la machine législative est condamnée à décider, tandis que la Commission devient une espèce de gouvernement de l'Union. Son président est nommé par le Conseil Européen des chefs d'Etats et de gouvernements, et il nomme à son tour les commissaires. La Commission est responsable devant le Parlement. Tout ce qui n'est pas du domaine de l'action commune, est traité par la méthode de coopération intergouvernementale sous la haute autorité du Conseil Européen qui devient une véritable institution politique. Le système se veut suffisamment souple pour que peu à peu de nouvelles politiques passent du domaine de la coopération à celui de l'action commune. C'est en quelque sorte une constitution évolutive.

On s'en doute le débat sur ce beau projet a été long et verbeux. Fruit de 4 années de travail en commission parlementaire, le traité n'a jamais fait l'unanimité. Parce qu'il institue la

supranationalité et parce qu'il semble encore inopportun à beaucoup (surtout à gauche). Les Gaullistes français et les conservateurs britanniques ont fiérement résisté à la supranationalité. A noter que la liste « Veil dite « commune » a souffert de ce débat : les libéraux (UDF) se prononcent pour le projet, les gaullistes, sauf Gerard Israël, ne participant pas au vote. De l'autre côté de l'hémicycle, c'était surtout l'opportunité du projet dans la crise actuelle qui était contesté. Les très « pragmatiques » socialistes français ont tenu à exprimer qu'il fallait tout d'abord faire fonctionner la CEE et que les institutions viendraient « tout naturellement » se poser sur la machine.

Qu'on se rassure, il s'est quand même trouvé des élus pour faire dans la surenchère européenne. Tous les vieux messieurs indignes de la cause fédéraliste ont donné leur avis. Edgar Fauré, notamment, a brillamment décliné sur un président des Etats-Unis d'Europe détenant le pouvoir absolu sur la défense de l'Union.

Maintenant que le projet est voté, le Parlement va le présenter officiellement aux gouvernements et parlements

Didier POURQUERY



# Altiero Spinelli: «Je suis la sage-femme de l'Europe»

*Pionnier dès les années quarante du fédéralisme européen, commissaire aux Communautés européennes puis député au parlement de Strasbourg, Altiero Spinelli évoque ici les espoirs et les difficultés de la naissance d'une Union européenne dont il se reconnaît volontiers un « accoucheur » obstiné.*

**LIBERATION :** Ce projet, c'est un peu votre enfant...

**Altiero Spinelli.**— Je ne dirai pas cela. Dans ce parlement, j'ai exercé l'art maïeutique cher à Socrate. Si l'idée n'avait pas été dans l'esprit d'une grande majorité des députés, je n'aurais jamais réussi à imposer ce traité. Bien sûr, si je n'avais pas pris certaines initiatives, si je n'avais pas poussé certaines idées, elles ne seraient pas sorties. J'ai été la sage femme plus que le père.

**LIBERATION :** mais vous y pensez depuis longtemps...

**A.S.**— nous avons pensé à l'Union, moi et quelques autres, dès la fin de la guerre, comme une réponse au désastre. La preuve que l'idée était juste c'est qu'elle n'arrive pas à mourir. La question s'est posée dans l'Europe de la misère, dans l'Europe de la croissance, et se pose encore dans la crise économique actuelle.

L'idée a traversé la guerre froide et la détente ; l'Europe des colonies et l'Europe face au Tiers-monde. La manière dont les hommes d'Etat l'ont traitée a été généralement insuffisante, s'arrêtant à mi-chemin ou se fourvoyant. Et malgré tous ces avatars, l'idée européenne n'a pas disparu.

Il n'y a pas de démonstration logique derrière cette vitalité. Y en avait-il une derrière la formation de l'union italienne ? Ou même de l'union française ? L'idée de nation française n'existait pas, elle s'est formée en même temps que la France se formait.

**LIBERATION :** quels sont les points de votre idée initiale qui restent ?

**A.S.**— L'idée de base est que les choses d'intérêt commun doivent être traitées par un pouvoir commun. Ensuite, j'ai toujours pensé que l'union devait être réalisée entre des pays

démocratiques. Enfin, il a toujours été clair que l'Europe créerait des clivages différents des clivages traditionnels entre droite et gauche.

**LIBERATION :** on vous traite souvent d'utopiste.

**A.S.**— Quand les anti-fascistes se battaient en pleine période du fascisme triomphant, ils étaient traités d'utopistes. La fédération européenne n'est pas la description d'une société idéale, d'une utopie, c'est simplement la réponse au problème de pays qui veulent se garantir un certain avenir. Dans son état actuel, c'est une réponse plutôt froide, mesurée.

**LIBERATION :** timide ?

**A.S.**— Parce qu'il cherche un large consensus, ce projet est modéré : il admet que certaines choses échappant à l'Union, seront traitées par la coopération entre Etats, une méthode peu rentable comme on le voit dans la CEE. Pour les questions à traiter en commun cependant, le système peut fonctionner de façon autonome, selon la méthode de l'action commune.

**LIBERATION :** le projet met une limite aux pouvoirs du Conseil.

**A.S.**— Dans le système actuel le conseil a, en fait, un pouvoir de veto. Il ne met aux voix que ce qu'il sait pouvoir accepter. Ainsi le conseil ne repousse rien, simplement, dans un certain nombre de cas il ne décide pas. Dans le projet nous avons mis des délais pour les décisions du conseil — et du Parlement également — ce qui les oblige à se déterminer. Enfin nous avons mis des portes pour passer de la simple coopération à l'action commune.

Aujourd'hui les gouvernements sentent souvent qu'il faut faire des choses en commun, mais ils recherchent l'accord à travers des réunions

intergouvernementales, des conseils spéciaux, des contacts bilatéraux. Nous ouvrons la porte, dans ce projet à des actions confiées parfois transitoirement, expérimentalement, aux trois institutions de l'Union.

**LIBERATION :** l'Union européenne ne peut-elle pas, elle aussi, se bloquer ?

**A.S.**— Au contraire il y a dans le traité un certain dynamisme, un certain « momentum » comme disent les Anglais. Que voyons-nous aujourd'hui ? Les statuts de la Communauté sont rigides et immobiles ; les structures ne peuvent que se détériorer, ou se développer très faiblement à travers de très complexes procédures de ratification. Par contre, notre traité, s'il se met en mouvement, au fil des ans, verra les organes qu'il met en place se renforcer.

**LIBERATION :** ce beau traité, on va en parler pendant la campagne électorale, mais après ?

**A.S.**— Si l'on en parle pendant la campagne c'est que les candidats veulent suivre le projet dans la prochaine législature. Pour le Parlement, le succès ou l'échec de ce traité représente son propre succès ou son échec. Si il réussit, il verra son influence augmenter. S'il échoue il restera une assemblée consultative presque inutile.

Les élections ne sont qu'un moment, c'est vrai. Mais la conscience qu'ont les européens de la nécessité de l'Union est forte. Ils ne peuvent pas se résoudre à y renoncer. La réussite la plus importante de la CEE ce n'est pas d'avoir fait la politique agricole commune mais d'avoir créé cette sensation que nos voisins sont des amis. Des amis difficiles bien sûr... Alors que toute l'histoire de l'Europe est faite de voisins ennemis.



# ALTIERO SPINELLI

## Bonne fée du fédéralisme européen

Copyright Libération

« **L**a force d'une idée est de savoir ressusciter de maintes défuntes » du fond de son fauteuil dans son minuscule bureau-salon-chambre au Parlement de Strasbourg, Altiero Spinelli, soixante-seize ans, sourit largement dans sa barbe de Socrate. Sa vie et son combat pour l'Europe illustrent bien cette pensée optimiste. Mardi, le Parlement européen a voté le projet de traité qu'il a longuement « accouché » un demi-siècle durant.

Né à Rome le 31 août 1907, c'est dans cette ville qu'il étudiera le droit de 1924 à 1927, date à laquelle il est arrêté pour « activités antifascistes ». Condamné par le tribunal spécial à 10 ans de prison, il n'en sort que pour être envoyé 6 ans en déportation d'abord dans l'île de Ponza, puis dans l'île de Ventoten. Presque 17 ans au cours desquels Spinelli pense à l'Europe, au moment où tout semble perdu. Durant les dernières années de « confino » il écrit avec Ernesto Rossi (grande figure de la mouvance radicale « actionniste ») le « *Manifesto di Ventotene* », le texte de base du combat fédéraliste pour l'unité de l'Europe. Une Europe démocratique, largement utopique à l'époque. Une femme se charge de diffuser le texte sur le sol italien, Ursula Hirshmann, celle qui deviendra en 1946 madame Spinelli (et qui lui donnera 6 filles).

En 1943, Ursula et Altiero Spinelli, avec d'autres antifascistes et fédéralistes fondent à Milan le « Movimento Federalista Europeo ». De 1948 à 1962, Altiero milite en première ligne du combat fédéraliste au plan italien comme au niveau européen. Il fonde à Rome l'Institut des affaires internationales et se mêle à tous les mécanismes politiques susceptibles de promouvoir ses idées.

De 1970 à 1976, il est commissaire aux Communautés européennes à Bruxelles. Mais la technocratie bruxelloise ne correspond pas vraiment à l'idée qu'il se fait de l'Europe. Il se fait élire député en 1976, à la chambre italienne, sur les listes du PCI, comme indépendant. La même année il est nommé député au Parlement européen, mandat confirmé en 1979 lors des premières élections de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel.

C'est dans cette enceinte démocratique qu'il va poursuivre sa lutte pour l'émergence d'un rêve fédéraliste, même édulcoré. Le 9 juillet 1980, avec 8 autres députés il fonde dans le restaurant Crocodile à Strasbourg le « Club du Crocodile » se donnant pour objectif de transformer l'Assemblée européenne en une sorte de constituante communautaire. Le 9 juillet 81 l'hémicycle adopte à une large majorité la proposition du club. Une combinaison chargée du projet institutionnel est mise en place et Spinelli en devient rapporteur. L'idée entame sa dernière ligne droite, elle a franchi la ligne mardi dernier.

On aura compris que le trait principal du caractère d'Altiero Spinelli est la ténacité. Un Socrate mâtiné de Michel Ange peut-être.

D. PY

**LIBERATION :** Au lieu de faire un nouveau traité, ne peut-on essayer de faire mieux fonctionner ce qui existe ?

A.S.— Mais ça va faire trente ans qu'on essaye et qu'on échoue ! A l'intérieur de ce qui existe on résoud de moins en moins de problèmes. La machine européenne est détraquée et malgré cela on lui en demande de plus en plus. On entend de grandes déclarations sur l'espace juridique européen, l'espace social, l'espace spatial... Mais, avec les institutions actuelles, ça ne veut rien dire. Au lieu de réclamer des espaces européens les hommes d'Etats devraient réclamer des pouvoirs européens pour les réaliser.

**LIBERATION :** alors, c'est l'impuissance institutionnelle qui empêche l'Europe d'avancer ?

A.S.— pas seulement ; il y a des places fortes de résistance à l'idée européenne : ce sont les administrations nationales. Les écoles qui les forme ne parlent que d'Etat souverain. Dans une période de grande faiblesse de la pensée politique, tous les partis sont influencés par ces centres archi-conservateurs. Les socialistes français ne sont pas freinés dans leur élan européen par leur idéologie, mais bien par l'administration, le quai d'Orsay. Des gens qui font leur métier d'ailleurs, mais qui ont des tabous, des blocages.

Dans l'immédiat après-guerre certains hommes politiques libres ont brisé ce tabou. L'Europe a un peu avancé. Pourquoi ? Parce que Schuman n'avait rien à faire avec le quai d'Orsay. Parce que Adenauer n'avait pas le droit d'avoir de vrai diplomatie. Parce que de Gasperi ne voulait pas utiliser son ministère des Affaires étrangères encore largement fasciste.

En France le tabou s'est trouvé atténué par Monnet mais renforcé par de Gaulle. On sent aujourd'hui que Mitterrand est à la recherche d'une politique européenne. Moi, je lui dis : « ce traité, c'est la réponse » ! Sinon l'Europe sera marginalisée. Regardez l'Italie au XV<sup>e</sup> siècle, elle était le centre de l'Occident. Or, elle n'a pas su faire son unité au moment où les grands Etats se formaient autour d'elle. Ce fut le début de sa marginalisation.

**LIBERATION :** François Mitterrand a évoqué en Hollande le fédéralisme.

A.S.— L'histoire a des moments très privilégiés où les hommes d'Etat doivent choisir très vite pour influencer son cours. Regardez le début de la CEE. Jean Monnet a eu l'idée de l'Europe du charbon et de l'acier et Schuman s'est engouffré dedans tout de suite.

Aujourd'hui, si Mitterrand, pour mettre en place l'espace industriel européen, ou spatial ou de défense, veut passer par une bonne grosse conférence diplomatique, il manquera le train. Il doit savoir dire : « ce traité, proposé par le Parlement européen, je vais m'en servir, en faire ma chose, et s'il y a suffisamment de pays prêts à le signer, j'entame la ratification ». S'il fait cela, il fait une révolution. Sinon il rate une occasion unique.

Propos recueillis par  
Didier POURQUERY

Pour...  
...ou contre?

## Ce qu'ils en pensent

**M. Robert Chambeiron (Com., F)** - Préfère le pragmatisme à l'idéal: «on n'a jamais fait circuler un train avant de poser les rails.»

**M. Roger Fajardie (Soc., F)** - Ce projet de Traité est hors du temps et étranger à la réalité politique. Priorité à l'Europe du quotidien.

**M. Edgar Faure (Lib., F)** - L'Union européenne signifie l'union politique, c'est-à-dire les Etats-Unis d'Europe, avec un président des Etats-Unis d'Europe. Ce Parlement laisse au Parlement de demain un testament comminatoire.

**M. Ernest Glinne (Soc., B)** - Nos problèmes sont institutionnels, mais ne sont pas seulement institutionnels.

**M. Gérard Israël (DEP, F)** - Je vote pour. «N'insultons pas l'avenir», comme disait le Général de Gaulle.

**Mme Anne-Marie Lizin (Soc., B)** - Je n'ai qu'un seul regret, cher monsieur Spinelli, c'est que vous n'avez pas eu ce soir l'unanimité et, en particulier, celle des socialistes.

**M. Christian de la Malène (DEP, F)** - Ce projet de Traité est inadapté, irréaliste et inopportun. Le Parlement n'a pas vocation constituante légitime. Ce projet va à un échec supplémentaire. Jouer les Cassandre, c'est un rôle fatigant et peu plaisant, mais il faut dire la vérité.

**M. Jacques Moreau (Soc., F)** - Ne nous trompons pas d'époque. Il faut tenir compte d'Etats-nations puissants.

**M. Derek Prag (DE, RU)** - Aux sceptiques la charge de la preuve, car la méthode actuelle ne donne pas de résultats très brillants.

**M. Jean Seitlinger (PPE, F)** - Il n'y a que deux solutions: le transfert de souveraineté librement consenti ou les dépendances imposées.

**Mme Antoinette Spaak (NI-FDF, B)** - Le choix, c'est sauver ensemble ou se désagréger chacun de son côté.

**M. Gaston Thorn (président de la Commission)** - Le Parlement a raison d'abandonner la méthode des petits pas. Et de proposer le partage du pouvoir législatif entre le Conseil et le Parlement.

**Mme Simone Veil (Lib., F)** - Voter en faveur du projet de Traité est un acte de foi dans l'avenir. Ce projet a le mérite d'être réaliste et de ne pas créer de rupture.

## Un casse-tête pour les partis français

Copyright La Croix

Il est de vrais débats qui tombent politiquement mal. Parce qu'ils soulèvent des questions de fond qui les divisent et que les formations politiques préféreraient donc reléguer discrètement au second plan. L'examen, mardi, par le Parlement de Strasbourg, du projet de réforme des institutions européennes rentre, sans conteste, dans cette catégorie. De fait, le texte mis au point par sa Commission institutionnelle permanente, à l'initiative de son rapporteur général, Altiero Spinelli, s'aventure sur un terrain qui, en France, a toujours été propice aux plus âpres polémiques: celui du fédéralisme, et donc de la supranationalité. Autant de concepts qui, à quelques encablures des élections européennes, sont en mesure de fissurer l'union de l'opposition et de compliquer la tâche de tous les grands partis qui tentent actuellement de constituer des listes. Qu'en on juge!

Au PCF, où le mot d'ordre est « au strict respect de l'indépendance de chaque Etat », la gêne est évidente. Et pour cause: A. Spinelli est un député apparenté communiste, soutenu par le PCI, qui votera d'ailleurs en faveur du projet. Le PCF, lui, devait s'exprimer contre. Il voit là la confirmation de l'indépendance des Partis communistes les uns par rapport aux autres. Mais il est également conscient du fait qu'il lui sera désormais difficile de stigmatiser les tenants d'une réforme à caractère fédéraliste, portée à bout de bras par son homologue italien.

Dans les rangs socialistes, l'embaras n'est pas moindre. Le 14 septembre dernier, deux députés PS - dont Jacques Moreau - avaient voté l'avant-projet Spinelli, les 21 autres s'abstenant ou ne participant pas au vote. Ces élus avaient fait passer leur solidarité avec le groupe socialiste européen avant celle qui les lie à leur propre parti. Une attitude qui leur est désormais interdite, puisqu'au Congrès de Bourg-en-Bresse une réforme des statuts du PS a été votée, instituant la discipline de vote au Parlement de Strasbourg.

Mardi, tous les députés socialistes français s'abstiendront donc. Ils en ont décidé ainsi, en réunion de groupe, le 6 février dernier. Mais le débat n'est pas clos pour autant. Au sein même du PS, les rocardiens dissidents, rejoints par quelques intellectuels de « la seconde gauche », tels Jacques Julliard, poursuivent une intense campagne en faveur du projet Spinelli.

Une fraction de l'aile sociale-démocrate du PS, proche du courant Mauroy, reste également sensible à des thèmes fédéralistes, très en vogue dans l'ancienne SFIO. Quant aux mitterrandistes de pure obéissance, leur position officielle (« appliquons d'abord le traité de Rome ») n'est pas facilitée par l'incertitude qui règne sur les intentions réelles du président de la République. A La Haye, ce dernier n'a-t-il pas publiquement évoqué une nécessaire refonte des institutions européennes?

En ce domaine, la seule consolation de la gauche vient de ce que l'opposition n'est pas logée à meilleure enseigne. La liste européenne conduite par Jacques Chirac avait fait campagne en 1979 contre la tentation fédéraliste prêtée aux giscardiens.

Six ans plus tard, le projet Spinelli peut-il remettre en cause l'union de l'opposition qui se précise derrière Simone Veil? L'ancien président du Parlement européen a estimé mercredi dernier que les députés gaullistes n'avaient aucune raison de s'opposer à une réforme des institutions de la CEE. Sa démonstration aurait été toutefois plus convaincante si ces derniers n'avaient pas finalement décidé de ne pas prendre part au vote de Strasbourg.

En fait, pour toutes les grandes formations françaises, l'épreuve de vérité interviendra après la probable adoption du projet Spinelli par l'Assemblée européenne. Sa ratification définitive nécessite l'aval des Parlements et des gouvernements nationaux. A ce stade, la solution de facilité que constitue l'abstention ou le refus de vote ne sera alors plus de mise.

François BAZIN

Vers une réforme des institutions européennes

# LA LONGUE MARCHÉ

## D'A. SPINELLI

LE PROJET A TONALITÉ FÉDÉRALISTE DU DÉPUTÉ ITALIEN, APPARENTÉ COMMUNISTE, DEVAIT ÊTRE VOTÉ, MARDI, PAR LE PARLEMENT DE STRASBOURG

**L**e traité de Rome, charte fondamentale de la Communauté européenne, est-il en passe de devenir caduc? Oui, si l'on en croit l'enthousiasme d'une majorité de députés du Parlement européen; c'est moins sûr si l'on consulte les gouvernements des Dix, attachés à la formule désormais célèbre: « Tout le traité, rien que le traité. »

Mais l'obstination de l'italien Altiero Spinelli, promoteur de « l'avant-projet de traité d'union européenne » est en train de payer. L'ancien commissaire européen, qui démissionna de sa charge pour se faire élire député européen sur la liste du PCI, est un fédéraliste de longue date. Il a longtemps poussé son projet en silence et s'appête à le voir confirmé par un Parlement européen qui l'a déjà approuvé une première fois en septembre

dernier à une forte majorité (199 voix contre 37 et 72 abstentions), ne trouvant guère que les socialistes britanniques et danois et quelques conservateurs anglais irréductibles pour voter contre avec les communistes français.

L'avant-projet - les démocrates-chrétiens en ont fait le cheval de bataille de leur campagne électorale - est effectivement un brûlot, pour ceux qui sont traditionnellement réservés à l'égard de toute idée d'intégration progressive de l'Europe. Ne parlons pas de ceux qui n'ont toujours pas assimilé l'idée de la Communauté européenne.

Les États-membres, selon le texte, seraient plus autonomes que les cantons suisses, mais abandonneraient de nouveaux pans de leur souveraineté dans des domaines importants. L'« Union européenne » aurait ainsi son budget, son propre droit, ses lois « organiques et ordinaires » qui se substitueraient aux législations nationales ou en seraient concurrentes, se-

lon les cas. L'Union se verrait attribuer la gestion du marché intérieur communautaire, ce qui impliquerait disparition totale des douanes et contrôles de police entre pays-membres, ainsi que de nouvelles politiques communes, étrangère, industrielle, agricole et financière, l'Écu devenant une monnaie européenne à part entière.

Au plan institutionnel, le Conseil des ministres actuel partagerait le pouvoir législatif avec le Parlement européen. La Commission deviendrait l'exécutif de la Communauté. Serait créée une « citoyenneté de l'Union ». Ce projet en 142 articles, auquel a beaucoup travaillé le député européen socialiste français Jacques Moreau (l'actuel président de la Commission économique et monétaire du Parlement), sera solennellement remis aux gouvernements des Dix et à leurs Parlements nationaux en leur demandant « d'aviser ».

Yves PITETTE

Copyright La Croix

Copyright Le Figaro

### ● Projet d'Union européenne discuté hier à Strasbourg

Le Parlement européen a réservé la journée d'hier à la discussion et au vote de ce qui est pour beaucoup le couronnement de l'actuelle législature : le projet d'Union européenne.

Ce texte en 87 articles propose aux « Dix » États membres de la Communauté européenne de remplacer le traité de Rome. Il s'agit de substituer à l'actuelle communauté une « Union » fortement charpentée, et de passer du stade de la coopération à celui de « l'action commune ». Les auteurs en sont le rapporteur général, M. Spinelli (Italie) ainsi que six autres personnalités. Selon ce projet, les États membres feront partiellement abandon de leur souveraineté au profit de l'Union. Celle-ci comportera notamment une citoyenneté commune, un espace juridique homogène, des réseaux de transports et de télécommunications unifiés, et une politique commune de l'environnement.



# VERS L'UNION EUROPÉENNE

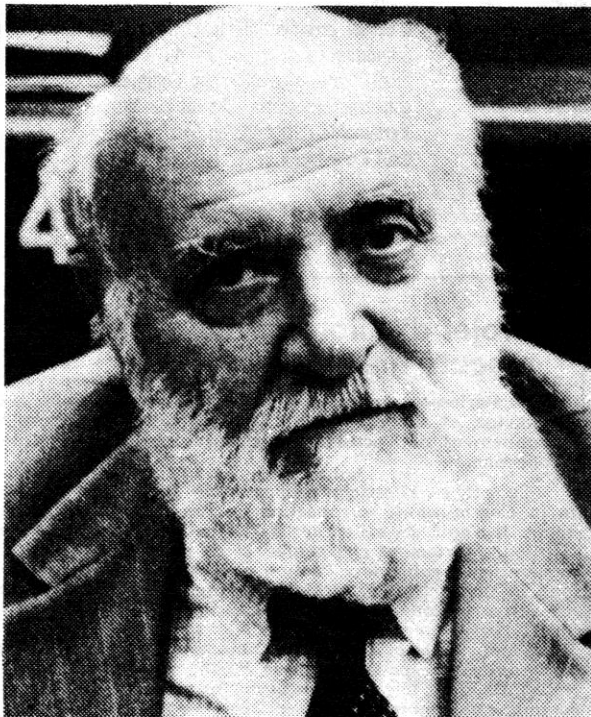
FLORENCE, le 13 juin 1983

**Sixième conférence  
Jean Monnet  
13 juin 1983  
tenue par M. Altiero Spinelli  
sur le thème:  
« Vers l'Union européenne »**

## Que faire du projet de traité?

La plus grande erreur que le Parlement pourrait commettre serait de croire que la bataille politique qu'il a menée s'arrête avec le vote de ce projet. Le texte serait, dans ce cas, inséré dans une résolution qui se terminerait par la phrase rituelle de toutes les résolutions: « Le Parlement charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux gouvernements des États membres ».

Dans ce cas, on peut d'ores et déjà être certain que la Commission témoignera son indifférence; le Conseil déclarera probablement que le texte est irrecevable pour non-conformité à l'article 236 et, dans la meilleure des hypothèses, il le confiera à l'un de ses comités où il connaîtra le même sort que le



projet de l'Assemblée *ad hoc*, le plan Tindemans, le plan Genscher-Colombo; le texte ne parviendra jamais aux États, même s'ils sont cités dans la résolution comme destinataires, parce que d'une certaine manière, il leur est déjà adressé à partir du moment où les différents membres du Conseil l'ont reçu; et on en restera là.

Le Parlement doit se rendre compte que la bataille qu'il livre pour l'Union européenne ne finit pas, mais qu'elle commence avec le vote final sur le projet de traité, et il doit avoir une stratégie politique propre qui peut être ainsi résumée.

Le texte que le Parlement européen aura voté est, du point de vue du contenu, une véritable constitution, parce qu'il définit les institutions, les compétences et les objectifs d'une entité politique distincte de ses États membres, même s'il leur est lié de la façon précisée dans le texte lui-même.

Du point de vue de la forme, il s'agit d'un traité, parce que ce texte peut entrer en vigueur avec les conséquences qu'il prévoit uniquement si les États membres destinés à en devenir membres le ratifient.

Cette double nature juridique du projet du Parlement exige que, en tant que constitution, il soit élaboré et voté par l'assemblée qui représente légitimement tous les citoyens appelés à faire partie de l'Union. En règle générale, les constitutions sont votées par les assemblées parlementaires, parce que c'est là que les diverses familles politiques auxquelles appartiennent les citoyens se confrontent librement et où se forment librement les convergences autour desquelles se cristallise le plus large consensus possible. On ne voit pas pourquoi la constitution de l'Union européenne ne devrait pas naître de la même façon, avec une confrontation analogue et avec une recherche analogue des convergences et du consensus. Cela d'autant plus que l'Union est le processus naturel de maturation et de métamorphose de la Communauté, c'est-à-dire d'une entité politique déjà distincte des États, existant depuis plus de trente ans et dotée d'un Parlement élu au suffrage universel direct.

Ce droit exclusif du Parlement européen, non écrit mais valable parce qu'ancré dans une solide habitude démocratique, doit être revendiqué avec fermeté par le Parlement qui doit s'opposer contre toute tentative visant à transférer l'élaboration de ce projet à des sages, à des diplomates, à des ministres ou autres. Si le Parlement européen cède sur ce point, s'il admet que ses travaux ne sont que des préliminaires destinés à être remaniés par d'autres, il se relègue lui-même au niveau d'un bureau d'études ou presque et avoue spontanément qu'il n'est pas apte à être le représentant des citoyens de la Communauté, c'est-à-dire qu'il renie l'objectif même qui était la raison de son élection. Beaucoup de voix s'élèveront, nous en sommes sûrs, contre cette revendication du Parlement européen, mais il sait qu'il ne pourra céder sur ce point sous peine de voir s'écrouler tous les efforts déployés dans la bataille pour l'Union.

En ce qui concerne le traité, le projet du Parlement européen ne peut toutefois entrer en vigueur que s'il est ratifié par les États appelés à faire partie de l'Union, selon leur propre procédure constitutionnelle.

Aucune constitution dans nos pays, écrite ou non écrite, ne prescrit les modalités de rédaction des traités, et c'est pourquoi aucun obstacle juridique ne s'oppose à ce que le projet de traité soit rédigé contrairement aux habitudes non pas par une conférence diplomatique intergouvernementale, mais par une assemblée parlementaire représentant les citoyens de l'État qui sera appelé à le ratifier.

Par contre, d'une façon ou d'une autre, toutes les constitutions de nos États prévoient que seuls les

gouvernements sont autorisés à demander au Parlement (ou, dans le cas de la France, possibilité de recourir au référendum) d'approuver les traités. Après avoir voté le projet de traité-constitution, le Parlement européen doit donc envoyer ses délégations auprès de chacun des gouvernements des États membres de la Communauté en leur demandant de le soumettre à la ratification de leur parlement (ou à référendum).

Il est à prévoir que les différents gouvernements ne se précipiteront pas pour demander cette ratification. Un tel sera mieux disposé, l'autre moins, mais tous hésiteront parce qu'il est tout à fait naturel qu'ils cherchent à évaluer le poids politique de la requête du Parlement européen avant de prendre une décision quelconque. Il est important qu'une des dispositions finales du projet prévoie l'entrée en vigueur du traité-constitution et la naissance de l'Union à partir du moment où le point critique d'adhésion aura été atteint (par exemple, un ensemble d'États dont la population représente les 2/3 de toute la population de la Communauté). Ce qui empêcherait un seul gouvernement de bloquer la création de l'Union en décidant de ne pas donner suite à la demande du Parlement.

Une période d'incertitude et d'hésitation s'ouvrira donc durant laquelle le Parlement européen ainsi que ses membres et les groupes politiques qui auront voté le projet devront s'employer à lever les hésitations, les incertitudes et les oppositions dans chaque pays.

La première occasion fondamentale de mener de telles actions sera fournie par les secondes élections européennes de juin de l'année prochaine, c'est-à-dire quelques mois seulement après l'approbation du projet de traité. Pendant quelques mois simultanément dans tous les pays de la Communauté, les citoyens seront sollicités par les candidats et les partis qui les sensibiliseront aux problèmes fondamentaux de la Communauté et les mobiliseront pour l'élection des députés qui iront à Strasbourg se battre pour leur apporter une solution.

Les députés et les groupes parlementaires qui auront voté le projet de traité devront donc se sentir tenus, en vue de la campagne électorale, de convaincre d'abord leur parti que le thème de la réforme de la Communauté sera le problème central sur lequel les électeurs seront appelés à se prononcer et qui donnera son sens politique au vote de toute l'Europe. Ils devront ensuite demander le soutien du suffrage populaire afin que, d'une part, dans le nouveau Parlement européen, il y ait une majorité sûre, décidée à veiller à ce que la proposition faite par le Parlement précédent soit acceptée, et que, d'autre part, les partis présents dans la campagne européenne et puis au Parlement européen, — mais aussi au sein des parlements et des gouvernements nationaux —, exigent à l'intérieur de ces gouvernements et à travers des motions parlementaires que les gouvernements soumettent à la ratification parlementaire (ou à référendum) le projet de traité-constitution de l'Union, qui leur a été présenté par le Parlement européen.

Il est primordial que le Parlement européen actuel vote le projet de traité et le remette aux différents gouvernements avant les élections européennes, seule condition pour que, l'année prochaine, au niveau européen et au niveau national, l'enjeu en faveur duquel ou contre lequel les citoyens, les partis et les gouvernements devront se prononcer soit clair, distinct et le même pour tous.

Si le Parlement européen actuel devait terminer son mandat sans avoir accompli cet acte, la prochaine campagne électorale serait une cacophonie de slogans peu consistants et non engageants, diffé-

rents d'un pays à l'autre, d'un parti à l'autre, d'un candidat à l'autre.

L'occasion de la grande mobilisation populaire, homogène et consciente autour de l'enjeu serait perdue.

Il est plus que probable que la campagne électorale ne suffira pas pour vaincre les résistances et que la bataille pour la ratification se poursuivra après les élections. Mais d'un côté, il est assez probable qu'un certain nombre de résistances seront ébranlées et que les positions favorables se multiplieront; d'autre part, le Parlement qui sortira des élections de 1984 sera un centre politique fort qui se sentira tenu de promouvoir cette action.

Nul ne peut dire aujourd'hui combien de temps durera la bataille de la ratification, ni quelle en sera l'issue.

Mais on peut dire en tout cas que si le Parlement et ses nouveaux membres et groupes européens se mobilisent dans les délais autour des objectifs qui viennent d'être indiqués, la bataille aura lieu et que les chances de vaincre les résistances, de convaincre les hésitants et de vaincre sont très grandes.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de gouvernement qui accepterait notre projet. Je répondrai que nos gouvernements sont tous persuadés de la nécessité de faire progresser l'Europe, mais ils ne sont pas en mesure d'aligner leurs conceptions pour commencer à la faire avancer effectivement, parce qu'ils puisent toutes leurs idées dans l'arsenal intellectuel de leur diplomatie, c'est-à-dire dans une source qui ne produit que des propositions d'action intergouvernementales.

Leur impuissance à faire l'Europe leur donne assez mauvaise conscience, il faut donc agir sur cette mauvaise conscience en montrant que la proposition du Parlement apporte la réponse, la seule réponse à la nécessité d'une plus grande unité européenne ressentie aussi par eux.

Qu'on ne nous dise pas qu'aujourd'hui les partis n'ont pas conscience des problèmes européens et ne s'en préoccupent pas. Mais pourquoi le feraient-ils s'ils n'y sont jamais confrontés? Mais lors des prochaines élections ils devront y faire face, et nous pourrions donc nous proposer sérieusement de leur ouvrir les yeux et les oreilles.

Et enfin, qu'on ne dise pas que tout cela est trop aventureux, qu'il faut garder les pieds sur terre et avancer à petits pas.

Vous savez tous à quel désastre nous a conduits la politique dite des pieds sur terre et des petits pas, c'est-à-dire la politique erronément appelée « pragmatique », qui est en réalité fondée sur l'absence d'idées et de vision globale, ou pour être plus sincère, fondée sur l'esclavage intellectuel envers des idées anciennes devenues complètement inadéquates.

Nous devons bien faire prendre conscience à tous lors de la prochaine campagne électorale que l'Europe devrait compter beaucoup dans le monde et qu'elle ne compte pas; qu'elle devrait faire beaucoup pour ses citoyens et qu'elle n'est pas capable de faire grand-chose; que pour ces raisons, il est nécessaire d'instaurer et d'instaurer très vite une véritable Union européenne.

# Changeons les institutions !

par PAUL SABOURIN (\*)

**P**ERSONNE ne peut nier que les institutions actuelles de l'Europe soient en crise. Le sommet de Bruxelles l'a, une fois de plus, prouvé. Seules les administrations, comme toujours dans tout système, se contentent fort bien de ces blocages qu'elles ont au reste souvent provoqués.

En vérité, on voit bien les problèmes techniques. Ils ont été répertoriés, classés, fichés, ont fait l'objet d'échanges d'arguments lors de nombreuses discussions, qu'il s'agisse des transports aériens et maritimes, de l'environnement, de la recherche, de l'éducation... Peu de domaines ont échappé à la sagacité des Européens : mais ils ont tous achoppé sur une absence de plus en plus grande de volonté politique.

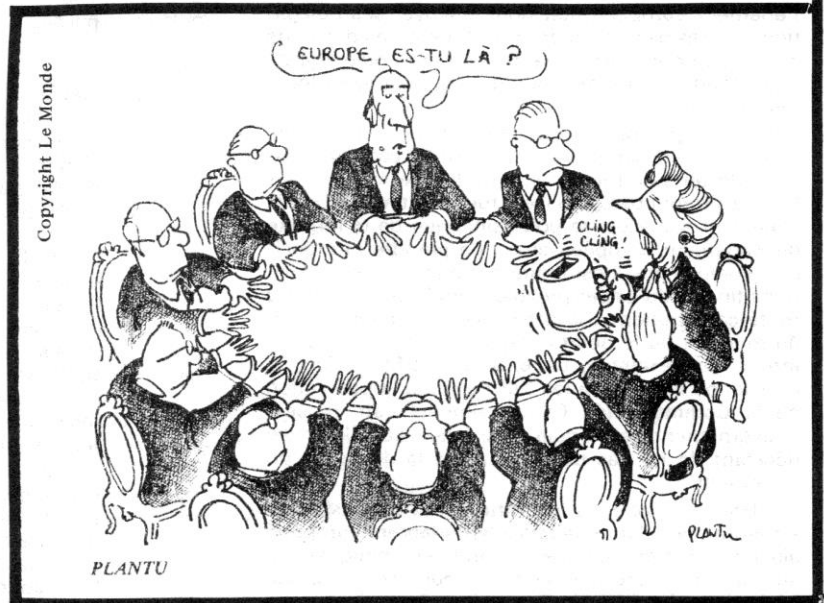
Qui dit volonté politique, dit institutions capables d'exprimer celle-ci. Or, actuellement, les institutions politiques européennes ne fonctionnent plus. La Commission est aboulique; le conseil des ministres est paralysé par la règle coutumière de l'unanimité; le Parlement se heurte à des obstacles qui vont à l'encontre de sa légitimité démocratique; la Cour de justice ne peut à elle seule faire l'Europe du droit, malgré une action en profondeur et sans complaisance.

Désormais, on ne peut envisager un projet politique européen sans évoquer une négociation du type de celle de Messine, en 1955 !

Or le Parlement européen a posé un acte constitutionnel fondamental en votant, le 14 février 1984, un projet d'Union européenne, issue du fameux rapport Spinelli. Expression de la souveraineté populaire, le Parlement européen a acquis une évidente légitimité. Son projet ne peut, en conséquence, être ignoré. Mais il manque à ce dernier la légalité que seule lui donnerait la procédure de ratification propre à chaque Etat de la Communauté. L'élection prochaine du Parlement européen au suffrage universel fait de cet acte un enjeu qui interpelle nos démocraties.

## Critiques à double sens

De quoi s'agit-il ? Sommairement, de partager le pouvoir législatif entre le Parlement et un conseil de l'Union formé de représentants des gouvernements; de faire de la Commission une véritable institution politique, un exécutif réel, alors que le conseil européen, devenant une institution de l'Union, nommera le président de la Commission. La compétence de l'Union s'étendra au domaine économique, au domaine social, à la politique étrangère, à la défense, aux droits civils et politiques.



On a déjà entendu des critiques, la plupart fondées sur la coupable atteinte à la souveraineté de l'Etat-nation. D'autres critiques, à l'inverse, dénoncent la timidité du rapport Spinelli, au nom du fédéralisme : il faut, dit-on, un président européen élu au suffrage universel direct par les peuples réunis des dix Etats, et deux Assemblées, l'une représentant les Etats, disposant de pouvoirs plus importants que l'autre, qui représente les peuples !

Eternel combat entre les tenants du fédéralisme et les champions de la confédération ! Mais désormais : Etats-Unis d'Europe ou Union européenne ?

Il faut bien se rappeler, en effet, que le traité de Rome n'a pas été conçu comme un cadre rigide : l'Europe est un vieux « cap de l'Asie », chargée d'histoire, reflétant la plus large diversité de tempéraments nationaux. Il ne s'agit toujours pas de fusionner les Etats, mais bien d'exercer les souverainetés en commun, comme le répétait Jean Monnet. L'Europe des Communautés est, à cet égard, une entité entièrement nouvelle. Mais cette enveloppe institutionnelle ne peut qu'être évolutive. Lorsque tous les bénéfices en ont été tirés, il faut aller plus loin.

L'Union européenne est à mi-chemin du fédéralisme – les Etats-Unis d'Europe qu'il faudra bien faire un jour – et de la « non-Europe ». L'actuelle confédération est devenue molle et reste immobile. Une intégration cependant trop brutale aboutirait à la désintégration. Gardons les Etats-Unis d'Europe comme l'utopie à réaliser, au moment où la nécessité en fera loi.

Pour l'instant, il faut transcender les structures actuelles. Les institutions communautaires ne peuvent

aujourd'hui mettre en œuvre les indispensables politiques contenues dans le *Pari pour l'Europe*, de Michel Albert : créer trois millions d'emplois, obtenus par l'augmentation de l'investissement d'au moins 15 milliards d'ECU (emprunt et taxe pétrolière); créer un « espace européen » pour la recherche et l'industrie; lancer un plan Marshall en direction du tiers-monde, notamment vers les pays ACP; améliorer la flexibilité du travail, en réduisant notamment sa durée.

Nous voici au point de départ de la discussion qui doit s'engager à l'occasion de l'élection du Parlement européen ! Les partis politiques français doivent prendre position sur le projet de traité. Celui-ci doit transcender le clivage droite-gauche. Nous sommes de nouveau, comme en 1945, devant l'Europe de la nécessité : si on ne la réalise pas – et le projet d'Union semble à la fois vivant et raisonnable, – l'avenir technologique de chaque Etat européen se dessine, s'il traite seul, comme celui d'un sous-traitant des Etats-Unis et du Japon...

Il faut donc qu'il y ait un vrai débat sur le projet d'Union. Que diront les communistes ? Sûrement « non ». Que diront les socialistes qui se sont abstenus en février dernier à Strasbourg ? Que dira M<sup>me</sup> Veil, alors que l'UDF et le RPR se sont divisés sur le même sujet ?

Oui ou non, la campagne électorale sera-t-elle européenne ? C'est à chaque citoyen d'interpeller les formations partisanes : êtes-vous prêts à appuyer la mise en œuvre de ratification du traité ?

Ne nous y trompons pas : nous sommes à un tournant capital de la construction européenne. C'est l'étape décisive sur la voie des Etats-Unis d'Europe que Victor Hugo appelait de ses vœux.

(\*) Professeur de droit public, université de Paris-V.



## APPEL POUR L'UNION EUROPÉENNE

### FAUT-IL ATTENDRE LA III<sup>e</sup> GUERRE MONDIALE POUR SAVOIR QUOI FAIRE DE L'EUROPE?

Nous, signataires de l'appel pour le traité d'Union européenne, partageons cette inquiétude du président de la République française.

Nous voulons faire de l'Europe la première démocratie internationale de l'histoire.

Nous la voulons capable de travailler à la paix mondiale en toute indépendance.

Car nous refusons d'être à jamais sous la protection d'une démocratie impériale si dure aux pauvres du monde et sous la menace totalitaire.

Nous refusons que d'autres décident pour nous de la guerre et de la paix, de la prospérité ou de la misère.

Nous voulons dire à nos amis allemands qu'il existe avec nous une autre voie que le national-neutralisme, une voie d'indépendance et de paix, la voie de l'Union européenne.

Nous refusons que soit gâché plus longtemps le peu d'Europe qui existe ou que la porte reste fermée aux réchappés des fascismes ibériques au nom d'intérêts catégoriels, car la liberté de l'homme européen a un prix: la solidarité.

Le Parlement Européen a adopté, le 14 Septembre 1983 une résolution définissant le contenu d'une profonde réforme de la communauté. Cette proposition soutenue massivement par les forces politiques représentées à cette assemblée, a été transformée en projet de Trait d'Union Européenne en vue de son adoption en Février 1984. Alors, le Parlement l'enverra aux Parlements et aux Gouvernements nationaux des pays-membres pour ratification.

Par ce vote du 14 Septembre, le Parlement a pleinement respecté l'engagement pris en Juillet 1981 de "donner un nouvel élan à l'Union Européenne". Ce projet constitue dans ce moment de crise grave de la construction de l'Europe et à la veille des prochaines élections européennes, une réponse adéquate et raisonnable aux problèmes économiques, monétaires, de société et de relations extérieures, qui se posent à la Communauté européenne et qui, par conséquent, exigent des institutions plus efficaces et plus démocratiques.

Aujourd'hui, l'opinion courante est que la Communauté européenne née de la volonté d'union de nos peuples et devenue l'instrument indispensable du développement de l'économie européenne, vit une contradiction dramatique entre un besoin d'Europe de plus en plus fort et les réponses, absolument inadéquates, qu'elle apporte sous sa forme actuelle. Il suffit de citer le chômage, l'instabilité monétaire, l'insécurité et les menaces sur la paix pour souligner la nécessité d'une Europe gouvernée, c'est-à-dire d'une union capable de conduire des politiques et fondée sur un large consensus populaire.

Dans ce cadre, notre conviction est que l'alternative est aujourd'hui entre un nouveau pacte scellant l'union des peuples d'Europe et la dissolution de la Communauté, avec des risques incalculables non seulement pour la stabilité économique,

mais aussi pour la démocratie et pour l'équilibre international.

Faute de réponses communes satisfaisantes, la tendance renait dans chaque pays d'Europe au repli sur soi en vue de défendre des intérêts particuliers par des politiques nationales à courte vue dont l'expérience nous démontre l'inefficacité. Cette tendance est aujourd'hui à l'origine de régressions politiques et économiques dangereuses et d'un déclin progressif de la solidarité qui était à la base de l'acquis communautaire.

Le projet du Parlement Européen nous apparaît comme l'expression de la tendance opposée: une prise de conscience de problèmes communs, mûrie au cours d'un échange fécond d'expériences et d'idées, dont l'Assemblée de Strasbourg a été et reste, par nature, le lieu irremplaçable.

Le Parlement européen a posé un acte constitutionnel dont l'entrée en vigueur donnera à l'Europe une vision unifiée de ses problèmes, la capacité d'organiser et d'adapter à ses fins ses vastes moyens matériels et humains, un rôle qui ne soit plus celui d'objet passif dans les relations internationales, mais au contraire celui de sujet actif dans la recherche et le maintien de la paix et dans le développement équilibré de tous les pays du monde.

Le projet de Traité possède déjà une forte légitimité car il est l'expression de la souveraineté populaire, du suffrage de plus de cent millions de citoyens qui ont élu le Parlement européen en Juin 1979, cette légitimité sera d'autant plus forte que sera large le consensus des forces politiques représentées au Parlement.

Pour que le projet de Traité ait aussi les attributs de la légalité et entre en vigueur entre les pays membres de la Communauté, il est cependant nécessaire que des procédures de ratifications soient engagées dans chaque Etat et aboutissent.

Nous refusons face au chômage le chacun-pour-soi où nos dix pays s'enferment, attendant que la reprise vienne d'ailleurs plutôt que d'actions communes.

Savoir quoi faire de l'Europe, c'est d'abord choisir entre le redressement nécessaire et possible et le déclin qui nous guette. La proposition française d'un espace européen de l'industrie et de la recherche vient à point nommé, mais, si les partenaires de la France refusent avec elle de déclarer forfait dans la course aux technologies nouvelles, s'ils refusent comme elle le destin peu glorieux de sous-traitants qui serait bientôt celui des Européens en cas d'abandon, qui organisera l'offensive et conduira les opérations? Qui sera le stratège de l'Europe industrielle?

Pour débusquer les forces du déclin avant que leur action soit irrémédiable, il faut donc:

- Constater que les Européens, dans leur majorité, n'ont pas donné leur démission de tout initiative dans l'histoire du monde et que leurs élus au Parlement européen ont exprimé, à plusieurs reprises et à fortes majorités, leur volonté de redressement.
- Donner à l'Europe, sur cette base, la capacité de décider et d'agir qui lui fait si cruellement défaut.

Le temps presse.

La première étape de ce difficile processus, à la fois constitutionnel et politique, sera constitué par les prochaines élections européennes: en se prononçant par leur vote sur le projet de Traité d'Union, les citoyens s'exprimeront concrètement pour la première fois sur les institutions et les politiques qui régiront les rapports entre les peuples d'Europe pour les prochaines décennies. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le projet d'Union constitue dans la perspective des élections européennes un enjeu démocratique, qui interpellera tous les secteurs de notre société.

Nous réclamant de la tradition démocratique qui inspira la résistance au fascisme et au nazisme dans tous les pays d'Europe; unis dans la conviction profonde que la bataille pour l'Union des peuples d'Europe est entrée dans sa phase décisive; unis par le désir d'étendre et de consolider le consensus qui s'est formé au Parlement Européen.

Nous invitons tous les citoyens et toutes les organisations démocratiques à signer cet Appel et à mettre dans la balance le poids de leurs idées, de leur influence et de leur soutien actif afin que commence dans chaque pays, au lendemain du vote de Février 1984, la procédure nécessaire pour la ratification du projet de Traité d'Union Européenne.

Seule la convergence de leurs efforts et de leur volonté peut assurer le succès de cette initiative du Parlement Européen, pour un changement profond et durable de la Communauté, sinon, les défis qui assaillent l'Europe seront relevés en paroles plutôt qu'en actes.

CHANGEONS L'EUROPE!

# FAUT-IL ATTENDRE LA III<sup>e</sup> GUERRE MONDIALE POUR SAVOIR QUOI FAIRE DE L'EUROPE ?

Nous reproduisons ci-après la liste des premières personnalités signataires de l'**APPEL POUR L'UNION EUROPEENNE**, telle qu'elle a été publiée en février dans un encart publicitaire du journal **Le Monde**.

Depuis les signatures de nouvelles personnalités arrivent quotidiennement. D'autres publications de cet appel ou d'appels à la ratification par la France du traité d'Union Européenne sont prévues dans les tous prochains mois.

Il convient que le maximum d'entre vous diffuse le texte au recto de cette feuille et nous le renvoie au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles signatures.

NOM	Prénom	Qualité	Adresse

Michel Albert, ancien commissaire au Plan  
Etienne Borne, philosophe  
Henri Cartan, de l'Académie des Sciences  
Pasteur André Dumas  
Jean-Paul Fitoussi, économiste  
Claude Fohlén, historien  
Henri Frenay, cofondateur du réseau «Combat»  
François Fontaine, écrivain  
Roger Mehl, ancien doyen Fac théologie protestante de Strasbourg  
Anita Garibaldi-Jallet, juriste  
Jean-Pierre Gouzy, journaliste  
Etienne Hirsch, ancien commissaire au Plan

Jean-Paul Jacqué, président de l'Université Strasbourg-III  
Jacques Julliard, journaliste  
Gilles Malaurie, historien  
Yves Mény, juriste  
Jacques Le Goff, historien  
Emmanuel Le Roy Ladurie, historien  
Jean Padioleau, sociologue  
Laurent Schwartz, de l'Académie des Sciences  
Robert Toulemon, haut fonctionnaire  
Vercors, écrivain  
Patrick Viveret, journaliste

## ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS